

L'ADVOCNAR exprime sa profonde déception devant un rapport qui n'apporte aucune réponse, ne fait aucune proposition concrète d'amélioration concernant les questions essentielles du droit fondamental de l'homme au sommeil, de la protection du cadre de vie et de la santé des centaines de milliers de personnes victimes chaque jour des nuisances aériennes.

Le Président de la République a demandé dans un discours en juin 2007, que soit élaborée une charte du développement durable de Roissy Charles de Gaulle, document exemplaire pour les générations futures. Il dit notamment « **Je souhaite que l'on fasse de la question de la pollution sonore l'exemple même d'une stratégie de développement durable. Je le dis parce que je le pense, on peut développer Roissy et mieux protéger les riverains ce n'est pas antinomique** ». En tant qu'association, l'ADVOCNAR partage ce point de vue.

La mission de faire des propositions a été confiée par le Président de la République le 4 février à M. Jacques Dermagne (*). Les associations et les élus auraient préféré une personnalité totalement indépendante des sphères politico-économiques proche du lobby aérien, mais se sont interdit tout jugement a priori. Seulement une question : dans la commission, quelqu'un as-t-il son domicile sous les couloirs aériens ?

Que trouve-t-on dans ce rapport concernant les nuisances subies par les riverains qui souffrent chaque jour du bruit et de la pollution : l'idée centrale est que le problème posé par le bruit vient, non pas du passage des avions, mais du manque d'explications données aux riverains. Des progrès sont possibles en créant la confiance (page 8 et 9), un ou deux indicateurs nouveaux, quelques équations avec des décibels et les riverains vont se sentir beaucoup mieux. Contre la pollution chimique c'est pareil il suffit de diffuser des informations indépendantes et tout ira mieux (page 14) Quant aux enfants : idem (page 22) ! On leur expliquera tous les bienfaits de Roissy CDG et de l'activité aérienne et les problèmes d'apprentissage (reconnus par de nombreuses études scientifiques) liés au bruit des avions disparaîtront naturellement avec ce traitement ! Surtout si l'on ajoute « des promotions sur les billets d'avion pour favoriser son usage par les populations concernées » (page 22). Génial on fait d'une pierre deux coups !

Nous sommes en face d'un bel exemple de rapport dilatoire, sans matière mais contenant tous les ingrédients du genre : langue de bois, création d'un nombre incroyable d'entités et autres groupes de travail. Dans les mesures les plus spectaculaires, on peut citer la transformation de la Commission Consultative de l'Environnement, CCE, en Commission Consultative du Développement Durable, CCDD ! Ou la transformation de la communauté aéroportuaire en communauté de territoire ! Avancées remarquables !

l'ADVOCNAR regrette le temps et les moyens perdus qui auraient pu contribuer à jeter les bases d'une démarche et d'options de développement innovantes, pour faire de l'activité aérienne autour du Grand Paris un modèle de développement durable intégrant les préoccupations économiques, sociales, environnementales et de santé publique.

Tournons cette page. L'ADVOCNAR est prête à se mettre au travail très vite aux côtés des différentes parties prenantes, sous la présidence de MM. D. Bussereau et C. Blanc, afin d'aboutir rapidement à cette Charte du Développement Durable de Roissy CDG voulue par le Président de la République.

Contacts Médias : Alain PERI 06 07 73 08 24, Patric Kruissel 06 08 04 28 25

(*) M. Jacques Dermagne est le président du Conseil Economique et Social, il est aussi depuis le 25 juillet 2007 membres du conseil de surveillance de UNIBAIL Rodamco, promoteur du très controversé projet de centre commercial géant « Aéroville » à Roissy CDG.